



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-061

**Groupement de commandes pour les marchés de la direction des systèmes d'information et  
télécommunications mutualisée - Fourniture, installation et maintenance d'équipement réseau et  
de télécommunication et fourniture de matériels réseau. Gestion du centre de sécurité supervisé  
des opérations, Services de télécommunications et prestations associées**

(Affaires juridiques)

1.1

Rapporteur : Caroline VABRE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	6
Votants	37

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Lydie GUERIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Étaient excusés

Hélène BARBE, Jacques ALIM

#### Pouvoirs

Nelson FONSECA donne procuration à François JAGUIN, Sophie WILLEMIN donne procuration à Ratko KLISURA, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Silvia COUSIN donne procuration à Caroline VABRE, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ.

La Direction des Systèmes d'Information et Télécommunication est mutualisée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la Ville de Dreux.

Cette mutualisation organisationnelle se traduit également par une infrastructures réseaux commune et une gestion homogène des systèmes.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la Ville de Dreux conviennent de se grouper afin de conclure plusieurs marchés pour :

- la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipement réseau et de télécommunication ainsi que la fourniture de matériels réseau ;
- la gestion du centre de sécurité supervisé des opérations ;
- les services de télécommunications et prestations associées.

Cette mutualisation des achats, dans le prolongement de l'organisation mutualisée mise en place, permettra également de réaliser des économies d'échelle.

Pour chacun des marchés le coordonnateur du groupement de commandes est fixé comme suit :

Marché	Coordonnateur	Représentant coordonnateur	du
<b>Fourniture, installation et maintenance d'équipement réseau et de télécommunication et fourniture de matériels réseau</b>	Ville de Dreux	M. Pierre-Frédéric BILLET	
<b>Gestion du centre de sécurité supervisé des opérations</b>	Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	M. Gérard SOURISSEAU	
<b>Services de télécommunications et prestations associées.</b>	Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	M. Gérard SOURISSEAU	

Le coordonnateur a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations de passation du marché et de sélection du titulaire dans le respect des dispositions du code de la commande publique au nom et pour le compte des membres du groupement.

Le coordonnateur sera chargé de l'accomplissement des formalités de fin de procédure et de la notification du marché.

Chaque membre du groupement est chargé de l'exécution technique et financière le concernant. Le service commun de la DSIM sera chargé de l'exécution technique des marchés.

Il est précisé que les dépenses non individualisables du service commun seront commandées et réglées par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux qui se chargera d'en obtenir le remboursement auprès de la Ville de Dreux.

S'agissant des services de télécommunications et des prestations associées, il est envisagé d'adhérer à une centrale d'achat afin de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses, d'alléger les charges

administratives d'une consultation directe, et de continuer à bénéficier d'un système de télécommunication performant nécessaire à la continuité des services des membres du groupement.

S'agissant des autres marchés, le coordonnateur sera chargé de valider les montages contractuels susvisés afin de retenir le montage le plus adapté pour répondre aux besoins du groupement de commandes.

La durée des marchés pourra être ferme ou comprendre des reconductions. Toutefois, cette durée ne pourra excéder 4 ans, reconductions comprises le cas échéant.

Les rôles et obligations de chaque membre du groupement de commandes sont définis dans la convention jointe en annexe.

La commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur pour chaque marché.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Caroline VABRE,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention de groupement de commandes joint en annexe
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 13/04/2023



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

**Pierre-Frédéric BILLET**